

<https://www.snetap-fsu.fr/Absence-de-l-eleve-ou-etudiant-e.html>



# Que dois-je faire si l'élève que j'accompagne est absent ? ou en travail à distance ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AESH -

**?** Questions  
réponses

Date de mise en ligne : samedi 8 février 2020

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

### QUESTION

Que dois-je faire si l'élève que j'accompagne est absent ? ou en travail à distance ?

### RÉPONSE

Si l'élève est absent moins d'une semaine, je reste dans la classe pour pallier les effets de son absence momentanée. Si l'absence est supérieure à une semaine, le chef d'établissement décide de la modification éventuelle de l'emploi du temps. Cette modification doit faire l'objet d'un document écrit signé des deux parties. L'[AESH](#) n'a pas à intervenir au domicile de l'élève. L'[AESH](#) reste dans l'établissement, récupère les cours, les organise, recueille les consignes de travail.